“Grigny ce n’est pas la France” : nouvelle victoire judiciaire d’Éric Zemmour

19/12/2019 à 18h53



La commune de l’Essonne, qui poursuivait l’éditorialiste, a été déboutée par le tribunal de Paris. En 2016, il avait estimé à la télévision qu’à Grigny “un régime étranger” s’imposait.

(…) Dans un communiqué, les avocats du journaliste évoquent une *« nouvelle victoire judiciaire d’Éric Zemmour »*. *« La commune de GRIGNY qui poursuivait Éric Zemmour (…) a été déboutée ce jour par la 17ème chambre correctionnelle du tribunal de Paris »*, font savoir Maitres Olivier Pardo et Laurence Dauxin-Nedelec.

« On a parlé de la Grande Borne à Grigny tout à l’heure… Qu’est-ce que c’est ? Ce n’est pas la France, c’est une contrée où l’on est plus en France, où il y a un régime étranger qui s’impose, où la police française ne rentre plus, où la loi de la République ne s’applique plus, et où l’on n’est sous une loi qui mélange la loi des caïds et la loi islamique. C’est ça la réalité aujourd’hui », avait estimé Eric Zemmour, sur BFM TV.

Valeurs actuelles